

L'eau et les milieux aquatiques en Seine-et-Marne

1. L'eau : un véritable enjeu dans le département

Une ressource en eau :

- importante : château d'eau d'Île-de-France - 4400 km de cours d'eau.
Les nappes du Champigny et de la Beauce et les prises d'eau en Seine-et-Marne alimentent en partie l'Eau du Sud Parisien, le SEDIF, Eau de Paris, la plate forme Roissy Charles de Gaulle, ...
- mais fragile en quantité et en qualité de par les pressions agricoles, industrielles, domestiques (urbanisation croissante)...
- qu'il faut veiller à préserver notamment par une gestion équilibrée des usages et une diminution des pressions polluantes.

2. Un travail partenarial : le 3^{ème} Plan Départemental de l'Eau signé le 3 octobre 2017

Le Plan Départemental de l'Eau met en synergie l'action de chacun des signataires et de certains partenaires du secteur. Il permet de débattre des orientations, de prioriser les projets et de s'accorder sur des principes d'intervention. Chaque signataire mobilise ensuite ses financements selon les procédures qui lui sont propres. En moyenne 42 millions € sont mobilisés annuellement tous financeurs confondus. Le principal contributeur est l'Agence de l'eau.

L'organe politique de gouvernance du PDE est son comité de suivi co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil départemental, qui se réunit annuellement. Les décisions du comité de suivi sont préparées par le Comité technique co-animé par la DDT et la direction de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture du département. Il existe également des groupes techniques dédiés à chacun des volets. Il constitue un exemple unique de coordination départementale des acteurs du secteur de l'eau.

Le 3^{ème} PDE est structuré en 6 axes :

AXE 1	Accompagner et fédérer les acteurs pour répondre aux enjeux	Renforcer la gouvernance de l'eau
		Mettre en synergie des moyens
		Communiquer sur les actions
AXE 2	Protéger la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable	Protéger la ressource en eau
		Sécuriser la qualité de l'eau distribuée
AXE 3	Reconquérir la qualité de la ressource en eau	Réduire les pollutions des collectivités et des gestionnaires d'infrastructures
		Réduire les pollutions d'origine industrielle et artisanale
		Réduire les pollutions d'origine agricole
AXE 4	Gérer durablement la ressource en eau	Exploiter de façon plus économe la ressource
		Renforcer la surveillance
		Mieux gérer quantitativement la ressource
		S'adapter aux changements climatiques
AXE 5	Améliorer et valoriser les milieux aquatiques et humides en lien avec les projets de territoire	Préserver le cadre naturel des milieux aquatiques
		Restaurer la trame verte et bleue
AXE 6	Améliorer la gestion du risque inondation	Mettre en œuvre des stratégies locales de lutte contre les inondations
		Développer des outils de prévention et de sensibilisation
		Réaliser les travaux concourant à la résilience



3. Les missions de la DDT dans le domaine de l'eau

4 missions principales :

1/ Accompagner, instruire et contrôler les dossiers « loi sur l'eau » (déclarations ou autorisations) que tout maître d'ouvrage doit constituer avant de réaliser un projet, ce qui signifie :

- dialoguer avec le porteur de projet avant et pendant la constitution du dossier ;
- vérifier que la réglementation est respectée et imposer des prescriptions permettant de prévenir les atteintes à l'environnement à chaque étape de réalisation du projet puis de son exploitation ;
- constater et mettre en œuvre les mesures permettant de mettre fin aux infractions.

2/ Informer et accompagner les acteurs du territoire, qu'ils soient usagers de la ressource en eau ou gestionnaires de réseaux :

- concilier les différents usages de l'eau (besoins en eau potable, usages économiques, touristiques...);
- participer à la gouvernance locale de l'eau (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, regroupement de syndicats,...).

3/ Faire vivre la politique de l'eau dans les autres réglementations : urbanisme, forêt, agriculture, risques, etc.

Intégrer la politique de l'eau dans d'autres réglementations ou politiques publiques par le biais des avis sur les dossiers ICPE, les documents d'urbanisme, les dossiers de porter à connaissance, les aides de l'agence de l'eau, les Plans de Prévention des Risques (PPR), etc.

4/ Coordonner à l'échelle départementale les services et établissements publics de l'État en matière de police de l'eau et de la nature à travers le pilotage de la mission Inter-services des Polices de l'Environnement (MIPE) qui regroupe : préfecture, procureurs, directions départementales de l'État (DDT, DDPP...), ARS, DRIEA, DRIEE, DRIAFAF, AESN, AFB, ONCFS.

4. Des liens internet pour en savoir plus ...

Le Plan Départemental de l'Eau en Seine-et-Marne

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/Eau/Politique-de-l-eau-en-Seine-et-Marne/Le-troisieme-Plan-departemental-de-l-eau-2017-2021/Le-troisieme-Plan-departemental-de-l-eau-2017-2021>

L'eau et les milieux aquatiques en Île-de-France

http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2018-v16_eau_et_milieux_aquatiques.pdf

Comment entretenir un cours d'eau en milieu agricole

http://www.seine-et-marne.gouv.fr/content/download/13875/99010/file/plaquette_courseauplanche_vsansplanche.pdf

Protéger les zones humides

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/content/download/28998/230949/file/11fiche%20proteger%20les%20zones%20humides.pdf>

Bien gérer les eaux pluviales

http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_-_bien_gerer_les_eaux_de_pluies_-_driee_-_2019_vf_.pdf

Pour en savoir plus

Contactez le service environnement et prévention des risques,
par mail : ddt-ppe@seine-et-marne.gouv.fr
par téléphone : Marylène FRANÇOIS au 01.60.56.71.15

